

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 96.108

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN

M. SABATHIER par M. le Maire

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Remboursement à la SEMGET de dépenses engagées pour l'extension du Port de Plaisance

VOTE : UNANIMITE

Au cours des années 1991 et 1992, la SEMGET a préfinancé des dépenses de promotion pour le nouveau Port de Plaisance :

- Réalisation de maquette, logo, autocollants etc....
- Campagnes publicitaires dans PARIS MATCH et le JOURNAL SUD-OUEST (Fin 1991 et début 1992)

Ces dépenses entrant dans le cadre de la réalisation du nouveau bassin, il y a lieu de les rembourser à la SEMGET pour un montant de 376.750,51 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- De régler à la SEMGET les dépenses de promotion pour le nouveau bassin du Port de Plaisance de ROYAN, engagées en 1991 et 1992 pour un montant TTC de 376 750,51 F.
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 23300 du Budget annexe du PORT (Crédit inscrit au BP 96).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS